



COMMUNICATION ON PROGRESS

Année 2021

SOMMAIRE

1. RENOUELEMENT DE NOTRE ENGAGEMENT	3
2. GROUPE MONDIAL PROTECTION : PRÉSENTATION.....	4
3. SYNTHÈSE	6
3.1. Résultats 2021	6
3.2. Objectif 2022	7
4. DROITS DE L'HOMME	8
4.1. Rappel des principes du Pacte Mondial	8
4.2. Politique et objectifs.....	8
4.3. Mise en œuvre et résultats	8
5. CONDITIONS DE TRAVAIL	9
5.1. Rappel des principes.....	9
5.2. Politique et objectifs.....	9
5.3. Mise en œuvre.....	9
5.4. Résultats.....	10
6. ENVIRONNEMENT.....	12
6.1. Rappel des principes.....	12
6.2. Politique et objectifs.....	12
6.3. Mise en œuvre et résultats	12
7. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.....	13
7.1. Rappel des principes.....	13
7.2. Politiques et objectifs	13
7.3. Mise en œuvre.....	13
7.4. Résultats.....	14

1. RENOUELEMENT DE NOTRE ENGAGEMENT

Acteur du secteur de la sécurité privée, le Groupe Mondial Protection est un ensemble de sociétés, de dimension nationale qui est avant tout une entreprise de services au service des autres.

Elle est une histoire à partager et à transmettre. Le Groupe Mondial Protection fonde ses actions sur quatre piliers fondamentaux, hérités de son histoire, qui lui donnent son âme : Partager, Fédérer, Réunir et Réussir. Nous croyons en un management par la confiance, en l'esprit d'équipe, au dialogue social respectueux et constructif et au bien-être de nos collaborateurs.

Chacune des 4 000 « pierres », collaborateurs, qui composent notre Groupe, tellement différents, riches de leur cœur et forts de leur âme, constituent la quintessence de notre édifice. Notre « ADN » est de rester une entreprise citoyenne donnant de son temps, partageant ses valeurs républicaines, sa richesse humaine et financière.

Notre ligne de conduite :

« Ensemble, s'impliquer pour mieux vivre »,

En renouvelant, pour 2022, notre adhésion aux grands principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies en matière de Droits de l'Homme, Droit du Travail, Protection de l'Environnement et Lutte contre la Corruption, nous réitérons notre engagement à les respecter et les promouvoir dans notre sphère d'influence.

Pour nos collaborateurs, clients et partenaires, nous avons toujours à cœur de faire avancer le progrès social, l'entreprise, l'emploi, la compétence et le développement, d'un même pas.

Par la présente communication, nous partageons les actions menées en 2021 et celles que nous projetons de réaliser, toujours avec le concours proactif de chacun au sein de notre entreprise.

Pascal Kiekens

Président-Directeur Général

2. GROUPE MONDIAL PROTECTION : PRÉSENTATION

ACTIVITÉS DE SÉCURITÉ PRIVÉE

- Sûreté Humaine,
- Sécurité Incendie
- Sécurité Portuaire Et Aéroportuaire, Et Sécurité Evènementielle
- Sécurité Electronique Et Télésurveillance
- Protection Physique des Personnes

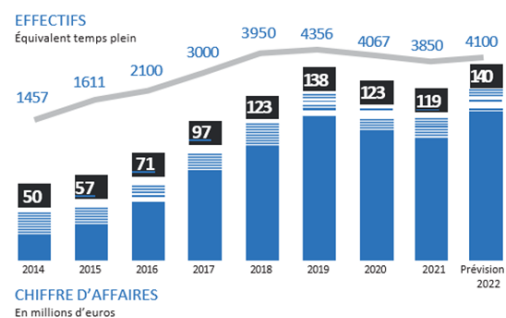
AUTRES ACTIVITÉS

- Services évènementiels
- Distribution de matériels et tenues professionnels

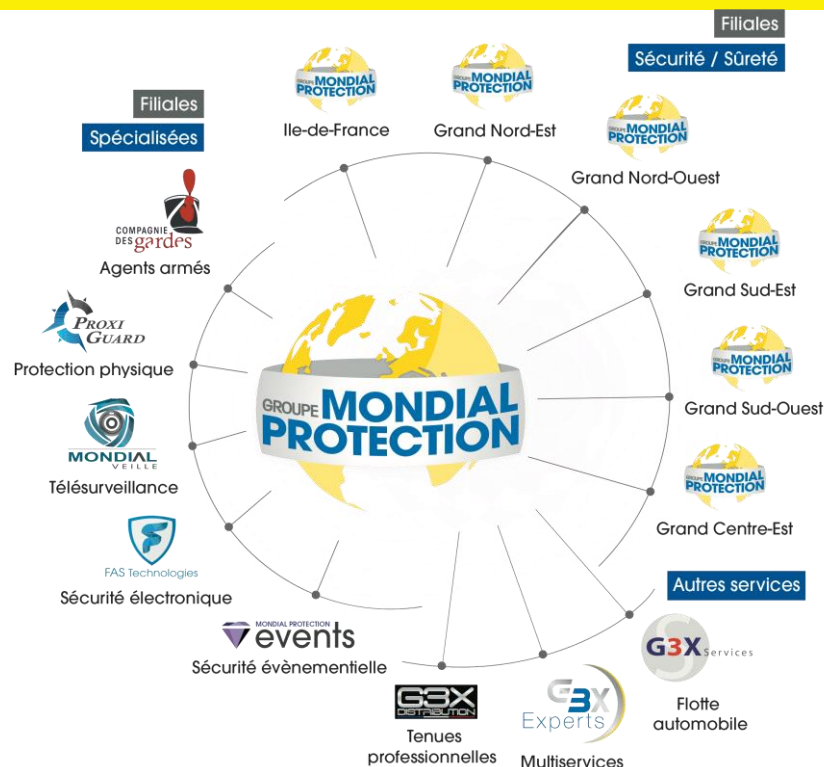
Dénomination sociale de la holding
 Forme Juridique
 Capital Social
 Création de Mondial Protection
 Siège Social
 Adhésion au Global Compact

MONDIAL PROTECTION FRANCE
 Société par Actions Simplifiée
 15 000 000 €
 1^{er} juillet 1997
 Massy - France
 Mai 2014

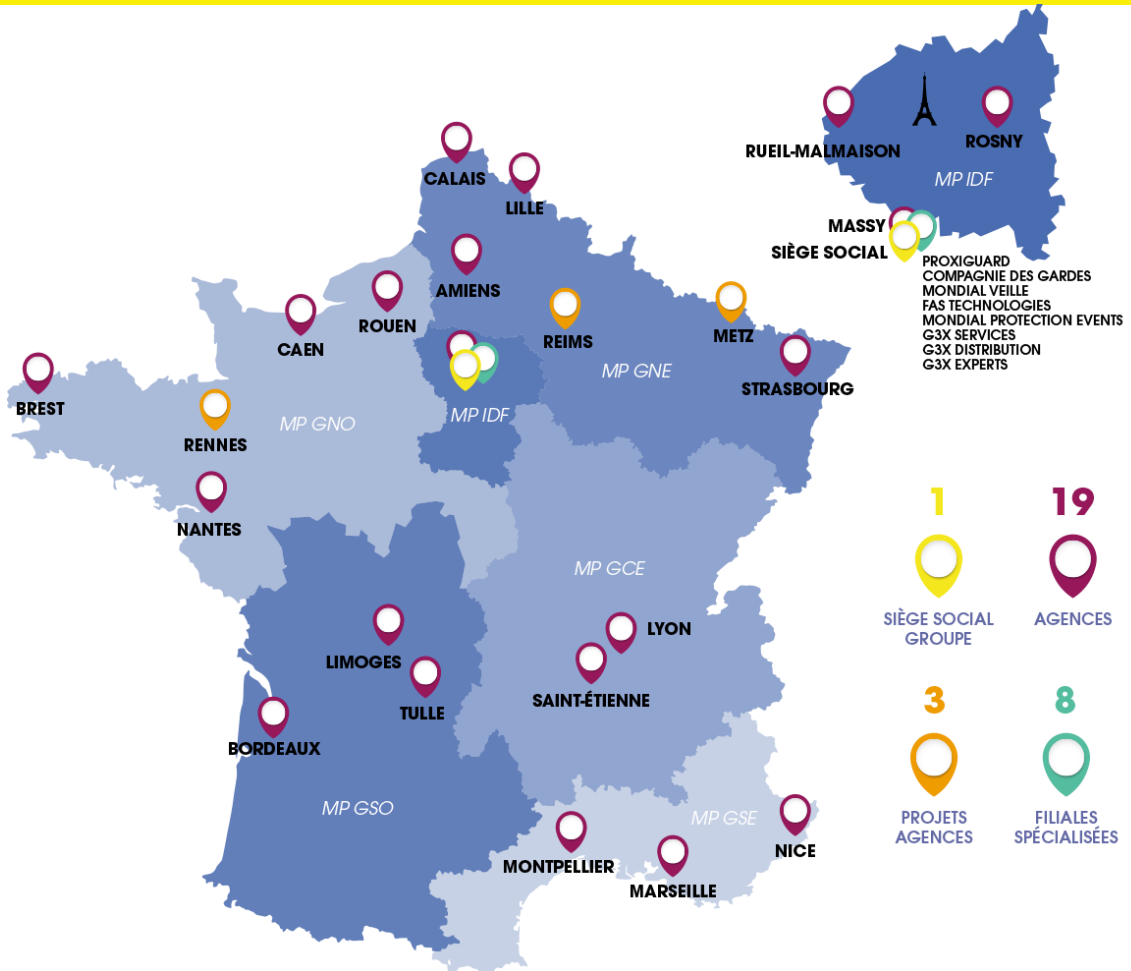
Évolution du Chiffre d'Affaires (M€) et des effectifs
 Données janvier 2022



LES FILIALES



LES IMPLANTATIONS



LES MÉTIERS



Sûreté et sécurité

Des biens et des personnes



Multi

Services



Sécurité

Électronique

LES SPÉCIALITÉS



Aéroportuaire



Tertiaire



Industriel



Portuaire



Événementiel



Nucléaire



Ferroviaire



Patrimoine public



Militaire



Santé



Distribution

3. SYNTHÈSE

Signataire du Pacte mondial des Nations Unies, le Groupe Mondial Protection s'engage à défendre et promouvoir les valeurs fondamentales de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise et des bonnes pratiques liées au respect des droits de l'Homme, des conditions de travail, de l'environnement ainsi que de l'éthique et de conformité des affaires dans l'ensemble de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement.

La crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 a impacté l'activité du Groupe en 2020 : certaines des actions initialement prévues au cours de l'année ont vu leur réalisation décalée, voire reportée, en tout ou partie, sur 2021.

3.1. Résultats 2021

Les actions de fond menées par notre Groupe en 2021 sont exposées dans le tableau ci-après :

THÈME	ACTION(S)	STATUT DES ACTIONS DECEMBRE 2021
Environnement Principe 8	Suivi de la flotte de véhicules et accroissement du nombre de véhicules hybrides et électriques	Action menée en continu. Renouvellement d'une partie du parc véhicules en 2021
Environnement Principe 8	Reconditionnement des matériels dormants au sein des agences du Groupe	Action menée en continu.
Environnement et Conditions de travail Principes 8 et 6	Partenariat avec un réseau d'entreprises disposant d'un agrément « Entreprise Adaptée » ou « Entreprise d'Insertion » pour la gestion des déchets de bureaux	Contrat cadre pour la collecte des papiers et autres déchets de bureaux issus d'un tri sélectif à la source
Conditions de travail	Ligne d'écoute et d'accompagnement psychologique à disposition des collaborateurs	Ligne d'écoute en service depuis le 1 ^{er} septembre 2019 pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe
Conditions de travail	Service Réclamations à disposition des collaborateurs	Permanence téléphonique réclamations en place depuis le 6 septembre 2019
Conditions de travail Principe 6	Suivi de la performance des Ressources Humaines (RH)	Tableau de bord RH automatisé Edition de l'index égalité H/F
Conditions de travail Principe 6	Mise en œuvre de la feuille de route handicap : réalisation de deux campagnes de sensibilisation au handicap dont une d'une semaine	Sensibilisation au handicap à l'occasion de « La Journée mondiale de la Trisomie 21 » le 19 mars 2021 Sensibilisation au handicap lors de la Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées 2021
Droit de l'Homme	Participation du Groupe Mondial Protection à des actions solidaires	En continu
Lutte contre la corruption	Fourniture d'informations financières à certains fournisseurs dans le cadre de l'application des règles Tracfin	En continu Rédaction en cours du Code Éthique

3.2. Objectif 2022

Pour 2022, le Groupe Mondial Protection maintient son objectif de développement de son offre de sécurité combinée (sécurité humaine, sécurité électronique et vidéo-protection et/ou télésurveillance), tout en prenant en compte le bien-être au travail de ses collaborateurs et collaboratrices grâce auxquels le fonctionnement de l'entreprise au quotidien est rendu possible.

Pour chacun des quatre axes du PACTE MONDIAL présentés ci-après, sont rappelés les principes, puis sont déclinés la politique et les objectifs correspondants, les actions mises en œuvre et leurs résultats.

4. DROITS DE L'HOMME

4.1. Rappel des principes du Pacte Mondial

Principe 1	Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme dans leur sphère d'influence
Principe 2	Ne pas se rendre complice de violations des Droits de l'Homme

4.2. Politique et objectifs

Le Groupe Mondial Protection s'implique dans la vie citoyenne auprès des associations dont il se veut être un partenaire essentiel dans le cadre, notamment, d'actions sociales au sein de quartiers dits « difficiles ». Ces actions sont menées en faveur :

- de l'insertion professionnelle,
- du handicap,
- de l'intégration de populations discriminées.

En interne, le Groupe Mondial Protection maintient :

- son offre de recrutement à des candidatures diversifiées,
- son engagement à garantir à chacun d'être traité avec respect et équité, sans distinction de sexe, race, ethnie, nationalité, mœurs, religion ou handicap
- sa politique de promotion interne.

4.3. Mise en œuvre et résultats

En 2021 :

- maintien de la convention de mécénat pour le programme des « Cadets de la gendarmerie d'Ile-de-France » avec l'« ANORGEND », association de gendarmes d'active et de réserve, pour accompagner la reconversion des personnels blessés de la Gendarmerie Nationale.
- maintien de l'engagement du Groupe en tant que partenaire de la Garde Nationale :
 - aide aux militaires blessés en opération, dans leur reconversion professionnelle ;
 - dans le cadre de la convention de soutien à la politique de réserve militaire établie entre le Ministère des armées et le Groupe Mondial Protection, possibilité pour nos salariés de poser des congés supplémentaires pour effectuer des périodes de réserves (jusqu'à 15 jours/an).
- renouvellement du partenariat avec les armées de Terre, de l'Air et la Marine pour la reconversion des militaires afin qu'ils soient embauchés au sein de notre Groupe à l'issue de leur carrière : dans ce cadre les armées financent la formation nécessaire à la reconversion dans nos métiers.
- renouvellement du financement, via son fond de dotation, d'une maison médicale dans un quartier de Marseille privé d'offre de soins.

Pour 2022 :

- maintien des engagements pris en 2021,
- maintien du projet d'accord avec les sapeurs-pompiers professionnels pour accompagner la reconversion des personnels blessés de la BSPP.

5. CONDITIONS DE TRAVAIL

5.1. Rappel des principes

Principe 3	Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociations collectives
Principe 4	Contribuer à éliminer toute forme de travail forcé ou obligatoire
Principe 5	Abolir de façon effective le travail des enfants
Principe 6	Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

5.2. Politique et objectifs

Suivre et respecter la réglementation française applicable dans le cadre de l'exercice de nos activités, qui inclut de ne recourir à aucune forme de travail forcé ou obligatoire, ni exécuté par les enfants, et de reconnaître la liberté d'association et le droit à la négociation collective, reste le premier de nos engagements.

Au-delà de cette condition minimale, le Groupe Mondial Protection souhaite placer ses collaborateurs dans les meilleures conditions pour l'exercice de leurs fonctions ; en particulier :

- prévenir tout risque pour la santé et la sécurité des salariés,
- privilégier les contrats de travail pérennes,
- offrir un environnement de travail permettant l'épanouissement de chacun en particulier grâce aux formations et accompagnements internes reçus,
- lutter de manière la plus déterminée contre toute pratique de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel,
- respecter le droit de chacun à la liberté d'association et d'implication syndicale,
- conserver un dialogue social régulier, fréquent et de qualité.

5.3. Mise en œuvre

Malgré l'impact continu de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 sur le calendrier des NAO (report partiel de 2020 à 2021 puis de 2021 à 2022) le Groupe a maintenu, tout au long de l'année 2021, un dialogue social régulier et fréquent tant vis-à-vis des salariés que des représentants du personnel-ayant donné lieu :

- à la mise en place d'accords spécifiques temporaires liés à la crise (gestion de l'activité partielle, de l'activité partielle longue durée, et autres mesures exceptionnelles),
- au maintien d'une information régulière du personnel et des représentants du personnel :
 - communication au quotidien des nouvelles dispositions relatives à la gestion de la crise sanitaire,
 - rappels fréquents relatifs :
 - aux dispositifs d'écoute des collaborateurs en place au sein du Groupe :
 - Ligne d'écoute psychologique
 - Service réclamations
 - aux référents en place pour le Groupe et au sein des CSE :
 - Référent Handicap
 - Référents Harcèlement (moral et sexuel)
 - Référent COVID-19

Réalisations en 2021 :

- déploiement en février 2021 de l'outil de suivi des temps de travail et des congés des collaborateurs administratifs,
- promotions internes de plusieurs personnels ayant évolué vers de nouveaux postes de direction au sein de nos régions : mise en place de Directeurs Régionaux et création de CODIR régionaux mensuels au second semestre 2021
- dans le cadre de la feuille de route « Handicap » : deux campagnes de sensibilisation au handicap ont été menées et un atelier d'animation a été organisé dans le respect des gestes et mesures barrières, à l'occasion de :
 - « La Journée mondiale de la Trisomie 21 » le 19 mars 2021
 - la « Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées 2021 »
- préparation des opérations de renouvellement des CSE avec l'établissement d'avenants aux accords en place relatifs :
 - au dialogue social
 - au périmètre des CSE

Projets initiés en 2020, poursuivis en 2021 pour formalisation au second semestre 2022 :

- établissement d'accords relatifs à :
 - la parité Hommes/ Femmes
 - un plan senior
 - un plan handicap
- apport de compléments au Règlement intérieur révisé en 2019 en matière de :
 - lutte contre la corruption
 - gestion du télétravail
 - usage des outils informatiques

Projets 2022 :

- élections générales de renouvellement des représentants du personnel associées à une modification des périmètres des CSE sans impact sur le processus de gestion des relations sociales.

5.4. Résultats

Dans le contexte de pandémie, le Groupe Mondial Protection a maintenu les moyens de protection de ses collaborateurs :

- Maintien du recours autant que possible aux visio-conférences pour les réunions tant internes, avec les équipes, qu'avec les clients ;
- Adaptation des protocoles sanitaires et aménagement des postes de travail ne permettant pas le télétravail en y associant la médecine du travail ;
- Mise à disposition des équipements de protection individuelle nécessaires.

En complément du dialogue social, et comme les années précédentes, afin de favoriser la communication interne (ascendante, descendante et transverse) et maintenir le lien entre l'opérationnel et le fonctionnel, les membres du CODIR ont maintenu des déplacements réguliers en agence et sur le terrain tout au long de l'année 2021 et participent aux CSE d'établissement en régions.

Le Groupe Mondial Protection respecte la réglementation française applicable dans le cadre de l'exercice de ses activités : il n'a recours, directement ou indirectement, à aucune forme de travail forcé ou obligatoire, ni au travail des enfants.

Le Groupe privilégie les contrats de travail pérennes et à temps complet et recourt ponctuellement à des contrats à durée déterminée essentiellement pour :

- des remplacements en cas d'absences pour congés ou maladie.
- des commandes exceptionnelles de prestations.

La répartition des effectifs permanents au sein de nos filiales et services supports est présentée dans le tableau ci-après :

	EFFECTIFS PERMANENTS	
	2020 (Moyenne annuelle hors services supports)	2021 (Moyenne annuelle dont services supports)
Cadres	75	98
dont cadres femme	5	20
dont cadres homme	70	78
Agents de maîtrise	453	199
dont agents de maîtrise femme	22	23
dont agents de maîtrise homme	431	175
Employés	3043	3090
dont employés femme	310	318
dont employé homme	2733	2772
Travailleurs handicapés	62	74
dont travailleurs handicapés femme	7	12
dont travailleurs handicapés homme	55	62
Effectif total	3571	3386

6. ENVIRONNEMENT

6.1. Rappel des principes

Principe 7	Appliquer le principe de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
Principe 8	Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
Principe 9	Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

6.2. Politique et objectifs

Le Groupe Mondial Protection, avec le concours actif de l'ensemble de ses équipes, s'engage à œuvrer au quotidien pour limiter l'impact environnemental de ses activités.

Son action est centrée prioritairement sur la limitation des consommations de ressources énergétiques.

6.3. Mise en œuvre et résultats

Les actions menées en 2021 s'inscrivent dans la continuité des actions engagées antérieurement.

Réalisations en 2021 :

- changement de prestataire pour la dématérialisation des contrats de travail (suite à défaillance du premier), et relance du projet ;
- mise à jour des contrats des sous-traitants incluant une clause environnementale ;
- poursuite de la réduction de l'empreinte carbone du parc véhicules (dont une grande partie a été renouvelé en 2021) :
 - suivi des consommations de carburant,
 - augmentation du nombre de véhicules hybrides et électriques de notre parc à chaque fois que le contexte d'exercice de nos missions le permet ;

État du parc de véhicules et de la consommation de carburant associée		2021	2020	2019	2018	2017	2016
Consommation Gazole (litres)		131 959	151 942	178 294	209 388	187 313	151 460
Consommation Essence (litres)		169 245	131 727	116 432	47 357	35 591	22 332
Consommation globale de carburant (litres)		301 204	283 669	294 726	256 745	222 904	173 792
Nombre de véhicules		Donnée non disponible	180	181	191	152	94
Nombre de véhicules	hybrides	Donnée non disponible	72	54	37	25	15
	électriques		12	11	7	5	2
% dans le parc	véhicules hybrides		40%	29,8%	19,4%	16%	18,5%
	véhicules électriques		6,7%	6,1%	3,6%	3,3%	2%

- poursuite du développement d'agences locales pour plus de proximité géographique avec nos clients

	2021	2020	2019	2018	2017
Nombre d'implantations géographiques	19	18	17	17	15

Projets 2022 :

- Phase de test puis déploiement progressif de la dématérialisation des contrats de travail pour l'ensemble des agences

7. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

7.1. Rappel des principes

Principe 10	Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin
-------------	---

7.2. Politiques et objectifs

Le Groupe Mondial Protection invite tous ses salariés à agir contre la corruption sous toutes ses formes.

7.3. Mise en œuvre

La Charte Ethique du Groupe, mise à jour fin 2017, fait l'objet de campagnes de signatures régulières auprès du personnel de Direction et d'encadrement des services supports et des agences. Elle définit le cadre des exigences applicables au sein du Groupe en matière de RSE et complète les dispositions réglementaires de la profession, en particulier :

- le Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure applicable pour toute prestation de sécurité privée,
- et les règles déontologiques de la profession signées, à l'embauche, par chacun de nos agents œuvrant.

Les réunions périodiques d'échanges entre les services supports et les agences en régions permettent de sensibiliser le personnel de Direction et d'encadrement aux bonnes pratiques et de leur communiquer régulièrement l'actualité réglementaire et légale en général.

Dans le cadre des pratiques conventionnelles,

- la Direction Commerciale du Groupe veille à ce que soient scrupuleusement respectées par les collaborateurs commerciaux :
 - les obligations découlant du Code des Marchés Publics et du Code du Commerce,
 - l'application de ce dixième principe fondamental du Global Compact.
- la Direction Exploitation s'assure du respect des obligations définies dans le cadre de la Loi n°75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance et de la charte des bonnes pratiques d'achats de sécurité privée, dont le Groupe Mondial Protection est signataire.

Les dispositions permettant de veiller au respect de la charte éthique du Groupe sont en place et sont régulièrement rappelées aux collaborateurs :

- le Référent Ethique, indépendant, a pour mission d'alerter la Direction Générale concernant d'éventuelles dérives en matière d'éthique et de déontologie.
- un support spécifique est également disponible, sur le système de partage de la documentation, afin de permettre le signalement, auprès de la Direction Générale, de tout évènement révélateur d'un non-respect des principes de cette charte.

En complément, un Comité de pilotage éthique constitué de représentants de différentes catégories de qualifications et fonctions tant fonctionnelles qu'opérationnelles se réunit 2 à 3 fois par an afin de structurer et faire vivre l'éthique au sein du Groupe.

Par ailleurs, tous nos contrats de sous-traitance, dont la trame a fait l'objet d'une mise à jour en 2020, précisent, dans une clause relative à la conduite professionnelle et la déontologie, les engagements attendus en matière d'éthique professionnelle et en particulier en matière de lutte contre la corruption.

7.4. Résultats

Aucune déclaration de soupçon n'a été rendue nécessaire en 2021 dans le cadre de la lutte contre le blanchiment.